

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1086

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

Après l'alinéa 128, insérer l'alinéa suivant :

« 9° *bis* À la première phrase du a du 6° de l'article 1605 *bis*, la référence « 1681 *ter* B » est remplacée par la référence : « 1681 *ter* ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.